

TERRE DE DIATOMÉE

Poudre 100% naturelle, anti-humidité, dessicante Crée un environnement hostile au développement des insectes et des acariens

> Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE n°834/2007

Points forts

- EMPÊCHE LA PROLIFÉRATION DES INSECTES ET DES ACARIENS
- SOLUTION 100% NATURELLE
- UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Mode d'action

La Terre de Diatomée est une poudre 100% naturelle, constituée de micro-algues fossilisées abrasives, les diatomées. Les squelettes siliceux absorbent l'humidité naturellement et en grande quantité. Pour se développer, se nourrir et se reproduire, les acariens et les insectes ont besoin d'humidité. La Terre de Diatomée assèche naturellement les milieux en 48 à 72 heures, rendant ainsi l'environnement défavorable au bon développement des insectes et des acariens, de leurs larves et des œufs : poux rouges, puces, fourmis, coléoptères et cloportes. Elle est également efficace contre les insectes déprédateurs des grains (charançons, capucins, triboliums, silvains...).

Application et dose d'emploi

La Terre de Diatomée peut être appliquée dans les élevages avicoles, cunicoles, bovins, porcins, ovins et caprins.

Saupoudrer la Terre de Diatomée dans les zones à assainir à raison de 10 g par m². Soit 10 Kg de Terre de Diatomée pour un bâtiment de 1000 m² au sol.

- En élevage avicole :

 - Poules pondeuses / Poules reproductrices
 Volailles de chair : Poulets / Dindes / Pintades
 Gibier : Cailles / Perdrix / Faisans

Saupoudrer la Terre de Diatomée dans les pondoirs, sur les perchoirs, les nids, les caillebotis, dans les recoins, les fissures, les fentes et les crevasses.

- En élevage porcin : en engraissement sur les caillebotis et dans les couloirs à assainir.
- En élevage de ruminants :
 - Bovins / Veaux / Moutons / Brebis / Chèvres

Saupoudrer la Terre de Diatomée dans les lieux à assécher.

- Dans les logements d'animaux, les boxes et les chenils, chevaux, chiens et chats :

Saupoudrer la Terre de Diatomée sur les litières humides.

FICHE TECHNIQUE



Référence & Conditionnement

Réf. I7145: Sac de 20kg / Unité

Précautions particulières

Peut causer des irritations oculaires modérées, évitez tout contact avec les yeux. Mettre des lunettes de protection lors de l'application du produit. Utilisez une ventilation adéquate et évitez de respirer la poussière. Le port d'un masque anti poussière de type FFP1 est recommandé. Dans le cas d'une infestation avérée, utiliser un produit adapté (acaricide ou insecticide).

Conserver dans un milieu froid et sec. Tenir hors de la portée des enfants. N'utiliser que pour les utilisations prévues. Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé.



Objet : Attestation INSECTAN TERRE DE DIATOMEE / TERRE DE DIATOMEE utilisable en AB

Nous soussignés la société LODI, responsable de la mise sur le marché, **TERRE DE DIATOMEES** et **INSECTAN TERRE DE DIATOMEE**, certifions que ces produits sont utilisables en Agriculture Biologique en application du RCE n°834/2007.

Vous retrouverez ces produits sur la liste des intrants vérifiés par ECOCERT : http://ap.ecocert.com/intrants

Benoît BIOTEAU Service réglementaire

www.lodi-group.fr





Fax: +33(0)1 49 33 86 87